

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 JUIN 2021 A 20H45

Présents : MM. GAY Patrick, RAYNAUD Jean-Pascal, ROUX Jacques, DEC Emmanuel, FARAMOND Florent, THOMAS Pierre, RAMON GIACOMIN Maxime.
MMES GOUSMAR Isabelle, DAL MASO Pascale, LAPORTE Mireille, CAMBOULIVES Christine, MAYBON-CHEMINEL Nathalie, SOURBIER Nancy, SAUZARET Marie-Christine.

Procuration : SERIÉ Valérie à RAYNAUD Jean-Pascal.

Madame Nancy SOURBIER a été nommée secrétaire de séance

Approuvé à l'unanimité

1/ Approbation du dernier compte rendu

Signature du compte rendu du conseil municipal du 27 avril 2021.

Approuvé à l'unanimité

2/ Avis sur le PLUi

Vu l'article 136 de la loi n°2014-366 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite « ALUR » du 24 mars 2014 relatif à l'obligation de transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU), document en tenant lieu, carte communale à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ;

Considérant que le II de cet article prévoit que les Communautés de communes et les Communautés d'agglomération qui ne sont pas devenues compétentes en matière de PLU, documents en tenant lieu ou cartes communales, au 27 mars 2017, le deviendront de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, soit au 1er janvier 2021 ;

Vu l'article 7 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, autorisant la prorogation de l'état d'urgence et portant diverses mesures de gestion de la crise, qui a repoussé la date de transfert de la compétence PLU, carte communale au 1er juillet 2021 ;

Vu l'article 5 de la Loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, déterminant que la période de prise de délibération d'opposition au transfert de compétence court du 1er octobre 2020 au 30 juin 2021 ;

Considérant que si au moins 25% des communes membres de la Communauté de communes, représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent dans cette période au transfert de compétences, celui-ci n'a pas lieu.

Vu la commission du 17 mai 2021 relatif à la présentation de la démarche PLUi et projet de territoire

D'un commun accord, Les élus communaux et communautaires souhaitent prioritairement engager un projet de territoire fédérateur pour la Communauté de Communes, avant d'envisager de se doter, à cette échelle, de la compétence PLU.

Contre le PLUi à l'unanimité

3/ Avant-Projet Définitif de la Maison des Associations et demande de subvention

Vu la délibération n°2020-065, décidant la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la Maison Garipuy pour les associations.

Une esquisse a été élaborée, le conseil municipal est appelé à prendre connaissance du projet, Monsieur Jean-Pascal RAYNAUD présente le projet s'intégrant totalement sur le site. Ce projet est apprécié de l'assemblée délibérante compte tenu que la commune de **Montjoire n'a pas de local pour les associations.**

Le coût prévisionnel des travaux est estimé par la maîtrise d'œuvre à 416 276,70 € HT :

	Montant	DEPENSES	Montant
Subvention Etat (40 %)	139 810.38 €	Annonces et insertions	5 000.00 €
Subvention mobilier CD31 40 %	10 000.00 €	Honoraires	35 050.00 €
Emprunt	250 000.00 €	Etude de sols	1 700.00 €
Participation Commune	99 721.66 €	Bâtiment	349 526.70 €
		Mobilier	25 000.00 €
		Montant dépense H.T.	416 276.70 €
		T.V.A. 20,00 %	83 255.34 €
TOTAL	499 532.04 €	TOTAL T.T.C.	499 532.04 €

Approuvé à l'unanimité

4/ Mise en place d'un stop à la sortie du lotissement « Le Vigné »

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons d'amélioration de la sécurité routière et notamment de respect de la vitesse, il y a lieu de mettre en place un stop au carrefour formé par la sortie du lotissement « Le Vigné » et le Chemin d'Engazagnes.

En effet, la priorité à droite ne s'applique pas en sortant d'un lieu privé comme un lotissement toutefois certains riverains n'appliquent pas ce code de route.

Approuvé à l'unanimité

5/ Rétrocession du terrain pour l'ALAE

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a y lieu de rétrocéder à la Communauté de Communes des Coteaux du Girou une partie de la parcelle cadastrée section AK n°128, afin de permettre la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH.

Madame le Maire indique que le transfert de propriété se fera à titre gracieux.

Approuvé à l'unanimité

6/ Changement du nom des rues au lotissement « Le Vigné »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la poste a travaillé sur la numérotation et le nom des rues afin de faciliter le repérage pour les services de secours et de la distribution du courrier.

L'association du lotissement « Le Vigné » dont le nom des rues n'était pas défini, a proposé les dénominations : Impasse des Chênes, Rue du Vigné et Impasse des Cimes.



Approuvé à l'unanimité

7/ Indemnités d'éviction pour récupérer le local et l'appartement attenant à la boulangerie

Madame le Maire rappelle la délibération n° 2020-068 pour l'achat du fonds de commerce de la Boulangerie.

Madame le Maire expose que compte tenu que la commune a des projets de réhabilitation sur ce secteur, elle a souhaité se porter acquéreur du fonds de commerce.

Toutefois compte tenu du contexte il s'agit d'une indemnité d'éviction et non d'un rachat de fonds.

Le prix de 65 000 € a été convenu entre Madame PLANTEC, Monsieur CAUVIN et la Commune de Montjoire.

L'acte sera passé en l'étude de Maître BELVAL et les frais d'acquisition seront à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ce projet.

Approuvé à l'unanimité

8/ Acquisition foncière pour la création du nouvel arrêt de bus au lieu-dit « Saint-Sernin »

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Patrick GAY, celui-ci informe l'assemblée de l'évolution de l'aménagement pour l'aire de bus (2 arrêts de Bus).

Le secteur routier de Villemur a demandé de prendre en charge l'aménagement de la Marnière et de faire l'acquisition d'un bout de terrain d'un particulier.

La négociation est terminée et Monsieur ROUMAGNAC a accepté la proposition d'achat à 2 000 €.

La commune prendrait également à sa charge le géomètre et les frais de notaire.

Il informe de la nécessité de mettre en place une décision modificative du compte 202 au compte 2111 Terrain nu et de créer l'opération aménagement aire de bus.

La commune demande des études pour l'électricité et les travaux à sa charge.

Une amende de police est en cours pour subvention.

Approuvé à l'unanimité

9/ Modification de la délibération de la mise en place du RIFSEEP n° 2020-002 et retrait de la délibération des primes annuelles n° 2021-040

Madame le Maire explique de la nécessité de retirer la délibération des primes annuelles car elle fait double emploi avec la délibération n° 2020-002.

Elle donne lecture du courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne explicitant clairement la situation.

Elle propose de modifier la délibération n° 2020-002 au niveau du versement du CIA.

Elle redonne lecture de délibération avec la modification en deux versements.

Approuvé à l'unanimité

10/ Mise en place d'un parcours sportif

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de faire un parcours sportif vers le tennis avec la réhabilitation d'un local hygiène.

En parallèle, elle souhaiterait qu'un jeu soit installé à l'école et à côté du City Park et le terrain de Football.

Elle présente deux devis.

La société ADEQUAT semble le plus adaptée.

Les jeux pour l'école s'élèvent à un montant de 4.117,00 € HT.

L'aménagement est de 3.899,00 € HT.

Le jeu pour le Terrain Lieu-dit « Saint-Sernin » est de 2.970,00 € HT.

Une subvention de 20 % sera demandée pour les deux jeux séparément et 40 % pour l'aménagement.

Approuvé à l'unanimité

11/ Création d'un poste d'Agent de Maîtrise

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réussite au concours d'Agent de Maîtrise d'une ATSEM.

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir créer ce poste.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi des Agent de Maîtrise,

Vu les délibérations créant et modifiant les précédents tableaux des emplois communaux.

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : de SUPPRIMER :

Filière technique :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Grade du cadre</u>	<u>Nbre emploi/durée</u>
ATSEM	Adjoint technique	1 TNC/24 heures

Article 2 : de CRÉER :

Filière technique :

<u>Cadre d'emploi</u>	<u>Grade du cadre</u>	<u>Nbre emploi/durée</u>
AGENT DE MAITRISE	Adjoint technique	1 TNC/24 heures

Article 3 : La présente délibération prendra effet au **01 septembre 2021**.

Approuvé à l'unanimité

12/ Décision Modificative budgétaire pour le mobilier urbain

Désignation	Diminution sur crédits Ouverts	Augmentation sur crédits
ouverts		
D 2111 opé 21 : Terrains nus		20 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 000.00 €	20 000.00 €
D 202 : Frais documents urbanismes	20 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	20 000.00 €	20 000.00 €

Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

- *Madame le Maire informe le conseil municipal du renouvellement de l'intervenant des cours de musique à l'école pour la rentrée 2021 et les retours sont très positifs,*
- *Madame le Maire informe le conseil municipal de la visite du jury pour le concours des villages fleuris le 28 juin 2021 à 11h,*
- *Madame le Maire informe le conseil municipal du départ de trois institutrices pour la rentrée 2021, ces départs sont personnels et pour du renouveau professionnel,*
- *Les travaux de l'ALAE : ils débiteront en septembre – octobre 2021.*

La séance est levée à 22h44.